

Ouverture, en Grèce, du compte bancaire principal en GRD de la Commission européenne

Procédure ouverte

(95/C 350/31)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission européenne, direction générale XIX-Budgets, M. J.-P. Mingasson, JECL 8/13, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.
Tél. (32-2) 295 16 83/4. Télécopieur (32-2) 295 95 85. Adresse télégraphique COMEUR Bruxelles. Télex COMEU B 21877.
 - b) **Date limite de demande des dossiers:** 9. 2. 1996.
 - c)
2. Services, bancaires, référence CPC 81116.
Réalisation d'ordres de paiement en GRD donnés par la Commission européenne pour des bénéficiaires dans la Communauté européenne, encaissement de revenus et autres services bancaires dans la Communauté européenne.
 9. a) **Date limite de réception des offres:** 8. 3. 1996.
 - b) **Adresse:** Commission européenne, direction générale XIX-Budgets, M. B.R. Holder, JECL 6/96, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.
 - c) Une des langues officielles.
3. Approximativement, tous les services seront requis en Grèce. Le prestataire doit être établi dans un des États membre de la Communauté européenne.
4. a) Service réservé aux institutions agréées par un État membre de la Communauté européenne pour la prestation des services en question.
 - b), c)
5. Les prestataires doivent soumissionner pour l'ensemble des services requis.
- 6.
7. Contrat d'une durée d'un an, automatiquement reconductible pour une période maximale de 5 ans, sauf résiliation avec préavis de 3 mois à tout moment à compter de l'échéance de la première année.
8. a) Les demandes de dossiers d'appel d'offres seront adressées par lettre ou télécopie uniquement à la Commission européenne, direction générale XIX-Budgets, M. B.R. Holder, JECL 6/96, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel, télécopieur (32-2) 295 01 51.
 10. a), b)
 - 11.
 12. **Modalités de financement et de paiement:** Spécifiées dans le dossier d'appel d'offres.
 - 13.
 14. Le prestataire doit disposer d'un rating à court terme de premier ordre certifié par un rating Moody's égal à «P1», par un rating Standard and Poor's égal à «A1» ou par un rating équivalent auprès d'une autre agence de cotation.
 15. **Délai de maintien des offres:** 31. 12. 1996.
 16. **Critères d'attribution du marché:** Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse.
Lors de l'évaluation, la qualité du service sera jugée pour 20 % et les coûts et revenus seront jugés pour 80 %.
 17. **Autres renseignements:**
 - a) Les soumissionnaires doivent être membres de S.W.I.F.T. FIN et IFT.
 18. **Date d'envoi du présent avis:** 21. 12. 1995.
 19. **Date de réception du présent avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes:** 21. 12. 1995.